



HONORAIRES DE L'AGENCE 2018

(T.V.A incluse : 20%)

En vertu des dispositions de l'arrêté du 29 juin 1990 d'application de l'Article L113-3 du Code de la Consommation et selon le type de mandat signé (précisant si les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur). Les honoraires sont à la charge soit du vendeur, soit de l'acquéreur.

VENTE - TRANSACTION

PRIX DE VENTE	Locaux à usage d'habitation	Locaux à usage commercial ou industriel	Cession de bail
< à 199 000 € *	12 % TTC	12 % TTC	12 % TTC
De 200 000 € à 399 000 €	8 % TTC	12 % TTC	10 % TTC
De 400 000 € à 699 000 €	7 % TTC	12 % TTC	10 % TTC
> à 699 000 €	6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC

* Avec un minimum de 5.000 € TTC

LOCATION

HABITATION	
LOCATAIRE	15 €/m2
PROPRIETAIRE	1 mois de loyer hors charges

BUREAUX ET COMMERCES	
15 % TTC du montant du loyer de la période triennale à la charge du locataire	

REDACTION DES ACTES	
Compromis de vente	290 € TTC (à la charge de l'acquéreur)
Rédaction du bail	12 €/m2 (à la charge du locataire)
Etat des lieux entrée	3 €/m2 (à la charge du locataire)